

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 12 JUIN 2024

Conseil communal + secrétaire + réviseur + 62 citoyen-ne-s + 1 habitant

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée municipale des comptes 2023 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens pour cette première assemblée de l'année.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'une convocation, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyennes et citoyens.

Afin de constituer valablement cette assemblée, il propose de nommer deux scrutateurs, soit Madame Melissa HENDERSON et Monsieur Pierre-André COUPY. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Elle est ainsi valablement constituée et peut par conséquent délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2023
2. Présentation des comptes 2023
3. Rapport de l'auditeur
4. Approbation des comptes 2023 et décharge aux organes responsables
5. Divers

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée tel que présenté.

Le président remercie Justine pour sa rédaction.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2023

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune de manière à ce que chaque citoyenne et citoyen puisse en prendre connaissance.

A l'unanimité des personnes présentes l'assemblée n'en demande pas la lecture. L'assemblée n'ayant ni remarques, ni questions à formuler, le Président demande aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

2. Présentation des comptes 2023

Les comptes 2023 peuvent être consulté sur www.arbaz.ch. Un message explicatif aussi clair que possible accompagne le livret des comptes. Ceux-ci ont été élaborés par notre secrétaire caissier et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances et approuvés par le conseil communal. Chaque ménage a reçu une convocation détaillée, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance.

Le président relève que l'exercice 2023 peut être qualifié d'excellent, que les charges liées sont en augmentation constante et que le degré d'exigence des citoyennes et citoyens augmente aussi. Les investissements prévus peuvent être envisagés avec sérénité. Il indique que le budget était très prudent et que les produits supplémentaires d'impôts spéciaux ne peuvent pas être maîtrisés.

Il passe ensuite la parole au caissier qui présente sous forme de diapositives, l'aperçu du compte de résultats et des investissements, le compte de résultats échelonné, l'aperçu du bilan, le compte de résultats selon les tâches, le pourcentage des charges et des produits de fonctionnement, le compte d'investissements selon les tâches, le détail des dépenses et des revenus d'investissements, supérieurs à CHF 20'000.-, le tableau des immobilisations et l'aperçu des indicateurs financiers.

L'exercice 2023 présente les résultats suivants :

Avec un total de revenus financiers de 8'904'618.01 et un total de charges financières de Fr. 7'367'519.03, le compte de résultat dégage une marge d'autofinancement de Fr. 1'537'098.98. L'amortissement planifié de Fr. 780'269.88, les attributions aux fonds de financements spéciaux de CHF 32'584.61 et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux de Fr. 128'970.18 sont totalement couverts par la marge d'autofinancement. Le résultat dégage un excédent de revenus de Fr. 853'214.67. La fortune augmente pour s'élever à Fr. 7'958'730,88. L'endettement net par habitant diminue de CHF 1'514.- à CHF 1'154.-.

Le compte des investissements présente un investissement net de Fr. 1'049'370.18. L'excédent de financement s'élève donc à Fr. 487'728.80.

La marge d'autofinancement couvre aussi la totalité des investissements nets du patrimoine financier de Fr. 1'049'370.18.

Le Président met ensuite les comptes en discussion et se tient avec le caissier et la fiduciaire Nofival, à disposition de l'assemblée pour toutes demandes.

Un citoyen ayant constaté que la commune a cédé des actions de Comba Energies SA à la bourgeoisie il souhaite connaître le montant de la transaction et la répartition des actions dans la société.

Le Président précise que la valeur de l'action est demeurée identique à l'évaluation effectuée lors de l'acquisition des actions par la commune en 2014. La répartition des actions de Comba Energies SA au 01.01.2023 est la suivante :

- 40% Greenwatt SA
- 42% Bourgeoisie

- 18% Municipalité

Il rappelle qu'à l'échéance, les actions reviennent dans leur totalité à la municipalité et à la bourgeoisie.

Un citoyen demande de prévoir à l'avenir un agent économique pour calculer l'augmentation par rapport aux comptes précédents. Il donne lecture du message adressé à la commune. Il souhaiterait une comparaison avec l'année précédente des résultats nets par dicastère. Cette analyse est indispensable pour lui. Il avait déjà fait cette remarque il y a quelques années.

Le président précise que tous les chiffres 2023 sont comparés avec les comptes 2022 et le budget 2023 selon les exigences du service des affaires intérieures et communales et conformes au MCH2.

La variation importante des produits incombe aux impôts spéciaux et des charges au déblaiement des neiges.

Un tableau supplémentaire peut être effectivement ajouté pour présenter les résultats nets par dicastère.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président passe la parole à l'auditeur.

3. Rapport de l'auditeur

Le rapport complet fait partie intégrante du fascicule des comptes. L'auditeur, M. Mathias PELLAUD de Nofival SA donne par conséquent lecture de l'essentiel de celui-ci.

Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et MM. PELLAUD & CHABBEY en particulier pour le travail effectué et la bonne collaboration fiduciaire - commune.

4. Adoption des comptes 2023 et décharge aux organes responsables

A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes et le rapport de l'organe de révision et donne décharge aux organes responsables.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

6. Divers

Personnel : M. Didier JACQUEMETTAZ, technicien communal et fontainier, a donné son congé. Un nouveau collaborateur, M. Jérémiah DESTRAZ, installateur sanitaire et ferblantier, a été engagé.

Bâtiment scolaire – Rehaussement : Il n'y a pas eu d'opposition au projet de rehaussement du bâtiment scolaire. Les travaux débiteront en automne 2024.

Projet centre du village (Chujale) : Une solution d'appel d'offre aux investisseurs et/ou un projet public/privé est en étude. Les éventuelles participations seront soumises à l'assemblée primaire.

Plan de zone : Tous les documents et dossiers ont été transmis au canton. Il faut compter environ 12 mois avant leur retour.

Mobilité – Urbanisme : Un changement important de limitation de vitesse dans le village a été mis en place. La distance de limitation de 20 km/h sera certainement réévaluée. Il n'y a toutefois pas eu d'opposition à la mise à l'enquête publique. Le Conseil étudiera aussi si les panneaux « bordiers autorisés » doivent être remis ou non.

Dépôt des travaux publics : La société Comba Energies SA a investi pour l'installation de panneaux solaire photovoltaïques sur le toit du dépôt TP.

Personnel :

Travaux public : La situation a été stabilisée. M. Guy-Philippe BENEY a pris les choses en main et ça fonctionne très bien. Un inventaire des réseaux de conduites d'eau potable et d'eaux usées va être réalisé. M. Marc BENEY a été intégré à ce service.

Administration : M. John TORRENT diminuera son temps de travail à 60%. Une adjointe au secrétaire communal débutera son emploi le 1^{er} juillet.

Son premier job sera la refonte des règlements de l'eau potable et de l'eau usée et leur taxes afin de financer ces services qui doivent être autofinancés.

Il remercie tout le personnel communal.

Conseil communal : Jean-Michel tient aussi à remercier tous ceux qui l'entourent et précise qu'ils ne font pas de politique mais de la gestion des intérêts publics.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un habitant s'inquiète de savoir quand les travaux de rehaussement de l'école vont débiter et quelle sera l'organisation des cours en classes durant ces travaux.

Le président informe qu'il attend le retour des appels d'offre, de trouver les ressources et l'agenda des travaux avant de pouvoir parler d'organisation. Toutefois les cours devront être dispensés lors des travaux et durant les périodes scolaires car les classes supplémentaires devront être opérationnelles pour la reprise en août 2025.

Un citoyen constate qu'un pourcentage élevé d'habitation n'ont pas encore obtenu leur permis d'habiter. Il souhaiterait connaître le taux.

Le Président ne connaît pas le taux mais explique que pour les constructions actuelles les permis d'habiter sont à jour et que pour les anciens le rattrapage est en cours.

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée à 20h24, non sans remercier les citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur participation active dans les débats et les invite à partager un apéro.

Il demeure avec ses collègues à disposition des citoyennes et citoyens pour tout renseignement complémentaire ou sur un sujet qui leur tiendrait particulièrement à cœur. Il souhaite à toutes et tous un très bel d'été.

Le Président

Le Secrétaire